

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2018

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FEHRENBACH Benoît, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, DEJOLLAT Daniel, PESSIONNE Alain, BERNARD René, BERTHOMIER Marie-Christine, CONFOLANT Philippe, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOUC Frédéric, BUCHMANN Etienne, CIRET Didier, DELAVAU LABRUX Chantal, GOMBERT Annick, MOREAU-JOANNES Véronique, PERREARD Alain, PERROT Olivier, ROBIN Wilfried, TAILLEBOURG Colette, JACQUET Alain, DENIS Christian, HOUSSIN Patrice, ROLLET Didier, MOULIN Gilles, LIAUDOIS Michel, CONFOLANT Patrice, CHAMPIGNY Daniel, JEUNESSE Hervé, MERIOT Claude, JOLIVET Martine, CAILLAUD Roland, DARREAU Jean-Pierre, GUILLOT Jean-Paul, DUCHENE Christian, DARNAULT Joël, GIBAULT Wilfried, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, AXISA Guy, CHEZEAUX Jean-Louis, LISSONNET Gérard, BROUILLARD Patrick, DRUI Martial, CALAS Elisabeth, PLANTUREUX Guy, BERTON Guy, HERVO Dominique, BARBARIN Nathalie, VARVOU Jean-Pierre, PINLON Roland, TRUFFAUT Jacqueline.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 7 Décembre 2017.

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Le Président présente le Rapport d'orientation Budgétaire 2018. Il rappelle que celui-ci n'est pas soumis à vote mais uniquement à débat mais qu'il doit faire l'objet d'une délibération actant de la tenue d'un débat. Le document est joint en annexe.

### COMPETENCE GEMAPI

Le Président Claude MERIOT et le Vice-Président Alain JACQUET font un point sur ce dossier. Ils rappellent que la compétence GEMAPI a été transférée d'office à la Communauté de Communes le 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le cadre de la loi NOTRe.

Jusqu'à présent sur les 28 communes du territoire communautaire, 13 communes appartenaient au SIAMVB, 3 au Syndicat de l'Anglin. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces deux syndicats n'ont plus de recettes fiscales. Ce sont les Communautés de Communes qui devront leur verser une participation soit en la prenant sur leurs fonds propres soit en instituant la taxe GEMAPI.

Le Conseil Communautaire par 36 voix pour et 3 contre décide d'instituer une taxe GEMAPI dont le montant pour 2018 est fixé à 125 000 € ce qui représente environ 6,61 € par personne.

Il envisagé de créer un groupe de travail qui aura pour mission d'élaborer les nouveaux statuts du futur syndicat qui devrait couvrir les bassins de la Claise, de la Creuse et de l'Anglin. Pour la Communauté de Communes, Mesdames et Messieurs Michel LIAUDOIS, Daniel DEJOLLAT, Roland PINLON, Alain JACQUET, Annick GOMBERT, Guy PLANTUREUX, Frédéric STERVINOUC et René BERNARD participeront à ce groupe de travail qui réunira également des représentants des autres collectivités concernées.

Dans l'attente de la création de ce nouveau syndicat, la Communauté de Communes a décidé de reconduire dans leurs fonctions les personnes qui représentaient les communes au sein du SIAMVB et du Syndicat du Bassin de l'Anglin. Il est toutefois précisé que le nouveau syndicat devrait être créé avant la fin 2018 et que de nouveaux représentants de la Communauté de Communes seront alors désignés.

### CONTRAT DE RURALITE ET DETR 2018

Le calendrier des projets prévus au contrat de ruralité est mis à jour avec les informations communiquées par les délégués communautaires.

Il est rappelé que chaque collectivité bénéficiaire d'une aide au titre du contrat de ruralité doit déposer auprès de la Sous-Préfecture du Blanc un dossier de demande de subvention identique aux dossiers DETR. Par ailleurs, il semble possible en complément de ces demandes au titre du contrat de ruralité de déposer des demandes spécifiques au titre de la DETR ou de la DSIL (maximum 2 dossiers par collectivité)

### QUESTIONS DIVERSES

Le Président Claude MERIOT indique au Conseil qu'il rajoute un point à l'ordre du jour : il souhaite informer les élus de la situation de la carte scolaire. 26 postes sont à rendre dans le département de l'Indre. Des menaces pèsent sur les écoles du RPI Thenay Rivarennaises et sur Le Blanc. Le Président regrette que :

- la concertation préalable qui existait il y a encore 3 ans ait totalement disparue
- les enfants de 2 ans ne soient pas toujours comptabilisés.

Il propose au Conseil de prendre une motion contre ces fermetures de classes et relatant le mécontentement des élus. L'assemblée adopte la motion ci-après à l'unanimité.

## Motion du Conseil Communautaire contre la suppression de postes dans l'enseignement primaire sur le territoire de la Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse

Les élus des 28 communes réunis en réunion plénière du Conseil Communautaire le 8 février 2018,

- demandent instamment au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Indre, de revenir sur sa proposition de retrait d'emplois d'enseignants dans les écoles du RPI Thenay – Rivarennnes et du Blanc. Ces retraits de postes ne sont en rien justifiés par des problèmes de fonctionnement de ces écoles ni par la qualité des enseignements, mais par une simple approche arithmétique, qui n'est en rien démontrée par l'administration, bien au contraire.

- constatent une lente mais certaine dégradation de la présence du réseau scolaire sur le territoire de la Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse et plus largement sur celui du Parc naturel régional de la Brenne. L'Etat en poursuivant ces ponctions de postes fragilise encore plus un territoire déjà bien menacé par la fermeture des services publics (perception, postes, ...) et la baisse des dotations aux collectivités.

- réaffirment leur soutien aux enseignants et aux familles pour une école de qualité garante de la réussite des élèves quel qu'ils soient.

- demandent au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale la reprise de la concertation qui prévalait avec ses prédécesseurs et de bien vouloir réunir le plus rapidement possible le groupe de réflexion sur l'école en milieu rural qui fonctionnait avant son arrivée.

Annick GOMBERT, Maire du Blanc précise que

- Elle a reçu les enseignants des écoles blancoises menacées le 8 février au matin ;
- Lors d'une communication avec Monsieur le DASEN elle lui a indiqué que niveau social du Blanc n'était pas plus élevé que d'autres communes du Département et que rien ne justifiait la fermeture de classes : ce sont des écoles qui fonctionnent bien et où il n'y a pas de problèmes d'effectifs.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer avec la Commune de Mérigny un procès-verbal complémentaire pour la mise à disposition de la salle d'exposition.

Le Conseil Communautaire désigne Audrey FAURE pour être titulaire d'une licence de spectacle.